

Chantier Loisirs Jeunes



Les chantiers jeunes bénévoles s'effectueront sur la commune du Séquestre

Ils s'adressent aux jeunes de 13 à 17 ans du territoire.

Le chantier du 13 au 17 avril 2015

- Peinture des pergolas construites par le CLJ de 2006 (2 jours) **les 13 et 14 avril de 10 h à 17h**
- Une journée de jardinage **le 15 avril de 10h à 17h**
- Une journée d'animation au centre de loisirs le **16 avril de 10h à 17h**)
- Une journée pour délimiter le parcours du soleil pour les archès le **17 avril de 10h à 17h**

Les jeunes n'ont pas d'obligations de résultat dans le chantier mais d'implication, le but n'est pas de les dégouter mais de les faire participer activement à des travaux pour la commune.

En cas de pluie, la peinture des pergolas sera remplacée par la peinture des marches vertes de l'école.

Les loisirs : séjour 27 au 31 juillet

Séjour : du 27 au 31 juillet (lieu à choisir avec les jeunes)

Les jeunes sont participatifs et cherchent ensemble un moyen de trouver des financements.
(Exemple organiser une tombola, vente de gâteau, vide dressing...)

La partie loisirs ne peut, en aucun cas être proposée à des jeunes ne s'impliquant pas dans le chantier.

Modalités d'inscriptions et règlement

Afin de permettre au personnel encadrant de s'adapter au nombre et à l'âge respectif des enfants, l'inscription préalable est obligatoire.

Les parents doivent impérativement présenter lors de l'inscription du jeune :

- ✓ la fiche d'inscription,
- ✓ un certificat médical,
- ✓ l'attestation d'assurance,
- ✓ l'adhésion de 16 € de cotisation à l'association Espace Jeunesse.
- ✓ Si traitement médical en cours, l'ordonnance est à remettre au départ du séjour

L'inscription sera effective lorsque le dossier sera rendu complété.

Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié.

Lors de la pratique des activités dites « à risques » l'équipe pourra être renforcée par des professionnels, si nécessaire.

Sécurité

L'association Espace Jeunesse du Séquestre prendra toutes les dispositions nécessaires en matière d'assurance et veillera au bon déroulement des chantiers.

En cas de problème ou d'accident, le personnel se charge de contacter les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin précisé dans la fiche d'inscription. En cas d'urgence il sera fait appel aux services de secours.

Il est interdit d'apporter des armes blanches, (couteaux, cutters, ciseaux..) ou des produits dangereux.

Responsabilité

En cas d'absence, la famille doit nous informer dès que possible.

Les jeunes ne peuvent pas quitter le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné un retour au domicile, accompagné. Une attestation manuscrite des parents devra être fournie au responsable si les enfants repartent seuls.

De plus, si exceptionnellement une autre personne qui a l'habitude vient chercher votre enfant, il faut en informer également l'association Espace Jeunesse..

Il est recommandé de ne pas vêtir vos jeunes de vêtement de qualité.

Droit à l'image

Les jeunes sont régulièrement filmés ou pris en photo dans le cadre des chantiers. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées sur le site internet.

En cas de non respect

Il est nécessaire que les parents soient informés de tout manquement au règlement de leur enfant.

Plusieurs sanctions peuvent être appliquées selon le manquement :

- la réprimande.
- un avertissement écrit aux familles.
- l'exclusion temporaire ou définitive dans les cas graves discutés avec l'équipe d'animation.

Modalités générales

L'association se décharge de toutes pertes, vols ou dégradation.

Le présent règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant, ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter.

Il est demandé aux parents de prendre connaissance de ce règlement avec leurs enfants.

Signature du ou des parents :

Signature du jeune